

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2025

Présents : MIGUET Vincent, ANDRE Sylvaine, DAJOUX Philippe, DUVERGER Françoise, KANAREK Déborah, MAGNIEZ Thierry, NICOUD Clémence, PETIT BARAT Magalie  
Absents excusés : JOLY Agnès (pouvoir à MIGUET Vincent) ; MIGUET Lionel  
Secrétaire : DUVERGER Françoise

### **I – Recrutement d'un agent contractuel D 2025-26**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin ponctuel lié à un accroissement temporaire d'activité. A savoir, des travaux de consolidation du bâtiment agricole de l'alpage de Rossane avant les premières chutes de neige.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 5 jours allant du 6 octobre au 10 octobre 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet soit 35 heures hebdomadaires. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 486.

### **II – Convention relative au fonctionnement du service commun d'application du droit des sols D 2025-27**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent avoir la capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) par voie électronique (article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration).

Grand Chambéry dispose d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme instruisant des dossiers pour 35 communes dont 7 de plus de 3 500 habitants (les communes de Chambéry, La Motte-Servolex et Jarsy étant autonomes).

Dans un souci de cohérence et d'uniformité, Grand Chambéry a mis en œuvre un guichet numérique unique pour l'ensemble des communes (y compris les communes autonomes), qui permettra la saisine par voie électronique et l'instruction par voie dématérialisée.

Il convient à présent de conclure de nouvelles conventions relatives au fonctionnement du service commun d'application du droit des sols dans le cadre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec les communes, les précédentes étant arrivées à échéance. Ces nouvelles conventions permettront notamment d'intégrer les évolutions présentées, conformément au projet ci-annexé.

Une convention sera signée avec chacune des 35 communes bénéficiant du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-4-2,

Vu l'article L.422-1 du code de l'urbanisme définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme,

Vu l'article L.422-8 du code de l'urbanisme supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants,

Vu l'article R.423-15 du code de l'urbanisme autorisant les communes à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à un EPCI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide le projet de convention à intervenir avec Grand Chambéry
- autorise le Maire à en négocier le contenu avec Grand Chambéry et à signer tous les documents à intervenir,

### **III – Redevance d'occupation du domaine public par commerces ambulants D 2025-28**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2125-1 et suivants relatifs aux autorisations d'occupation du domaine public,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, notamment ses dispositions relatives aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant la nécessité de fixer une redevance pour l'occupation du domaine public par les véhicules de commerce ambulant (food trucks, camions pizza, etc...), afin de réguler leur implantation et de garantir une équité entre les différents commerçants,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

#### Article 1 : redevance d'occupation du domaine public

A compter du 3 octobre 2025, toute occupation du domaine public communal par un commerce ambulant de type « food truck », « camion pizza » ou assimilé fera l'objet du paiement d'une redevance.

#### Article 2 : montants de la redevance

La redevance est fixée comme suit :

- Occupation ponctuelle (par jour) : 50.00 €/jour
- Occupation régulière (mensuelle sur un même emplacement) : 200.00 €/mois

#### Article 3 : modalités de perception

Le paiement de la redevance devra être effectué auprès du Trésor Public selon les modalités définies dans l'autorisation d'occupation délivrée par la commune.

#### Article 4 : autorisation préalable

Toute occupation devra faire l'objet d'une demande écrite adressée à la mairie, accompagnée des pièces justificatives demandées (assurance, extrait KBIS, carte de commerçant ambulant).

#### **IV – Tarifs salle « La Licantine » à compter du 01.10.2025 D 2025-29**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs de location de la salle « La Licantine », à partir du 01.10.2025, comme suit :

	<b>Habitants de la commune</b>	<b>Associations de la commune</b>	<b>Associations domiciliées dans l'une des 14 communes des Bauges**</b>	<b>Extérieur : entreprises, associations, particuliers</b>
<b>Demi-journée (Lundi au Vendredi)</b>	<b>50 € *</b>	<b>Gratuité</b>	<b>100 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Journée</b>	<b>100 €</b>	<b>Gratuité</b>	<b>150 €</b>	<b>250 €</b>
<b>Week end (Vendredi 11h au lundi 11h)</b>	<b>200 €</b>	<b>Gratuité</b>	<b>300 €</b>	<b>500 €</b>
<b>Caution vaisselle</b>			<b>80 €</b>	
<b>Caution salle</b>			<b>1 000 €</b>	
<b>Caution ménage</b>			<b>130 €</b>	
<b>Perte clé salle</b>			<b>160 €</b>	
<b>Perte télécommande stores</b>			<b>200 €</b>	

\*Gratuité pour les sépultures sur la commune.

\*\*Gratuité pour les associations à caractère social dans la limite d'une journée par an.

#### **V – Convention d'occupation précaire du domaine public « La Petite Bergerie » D 2025-30**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une autorisation peut être accordée à un demandeur qui souhaiterait ouvrir un food truck dans la construction communale dénommée « La Petite Bergerie » sur le domaine public communal du stade de neige de Margériaz au départ des pistes de ski de fond.

Cette mise à disposition se ferait par convention d'occupation précaire du domaine public.

Monsieur le Maire propose un prix du droit de place à 525 € par mois d'occupation et donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- approuve la convention
- approuve le prix du droit de place de 525 € par mois,
- autorise le maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public

**VI – Tarifs le Grand Colombier à partir du 03.01.2026 en direct ou par la centrale de réservation d'Aillon le Jeune D 2025-31**

**GITE Les Rochers de la Bade - 5 personnes**

NUITEES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
		€	€	€	€
1		92 €	92 €	117 €	85 €
2		184.00 €	184.00 €	234.00 €	169.00 €
3		234.00 €	234.00 €	334.00 €	214.00 €
4		284.00 €	284.00 €	434.00 €	259.00 €
5		334.00 €	334.00 €	524.00 €	304.00 €
6		384.00 €	384.00 €	594.00 €	349.00 €
7		434.00 €	414.00 €	654.00 €	374.00 €
21		1 194.00 €	1 136.00 €	1 832.00 €	1 020.00 €
28		1 534.00 €	1 459.00 €	2 359.00 €	1 309.00 €
					1 534.00 €

Option ménage complet : 24€

Option draps : Doubles 16€, simple 13€

Option serviettes : 7€

**GITE Les Dents de Rossanaz - 6 personnes**

NUITEES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
		€	€	€	€
1		113 €	113 €	146 €	106 €
2		226.00 €	226.00 €	291.00 €	211.00 €
3		316.00 €	291.00 €	416.00 €	266.00 €
4		406.00 €	346.00 €	536.00 €	321.00 €
5		486.00 €	411.00 €	646.00 €	376.00 €
6		546.00 €	471.00 €	731.00 €	431.00 €
7		596.00 €	506.00 €	796.00 €	461.00 €
21		1 641.00 €	1 380.00 €	2 221.00 €	1 249.50 €
28		2 108.50 €	1 771.00 €	2 858.50 €	1 602.25 €
					1 771.00 €

Option ménage complet : 36€

Option draps : Doubles 16€, simple 13€

Option serviettes : 7€

**GITE Le Margeriaz - 13 personnes**

NUITEES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
		€	€	€	
1	197 €	197 €	227 €	197 €	197 €
2	394.00 €	394.00 €	454.00 €	394.00 €	394.00 €
3	554.00 €	504.00 €	654.00 €	504.00 €	504.00 €
4	714.00 €	614.00 €	844.00 €	614.00 €	614.00 €
5	864.00 €	724.00 €	1 024.00 €	724.00 €	724.00 €
6	979.00 €	839.00 €	1 164.00 €	839.00 €	839.00 €
7	1 064.00 €	944.00 €	1 274.00 €	889.00 €	944.00 €
21	2 964.00 €	2 616.00 €	3 573.00 €	2 456.50 €	2 616.00 €
28	3 814.00 €	3 364.00 €	4 601.50 €	3 157.75 €	3 364.00 €

Option ménage complet : 54€

Option draps : Doubles 16€, simple 13€

Option serviettes : 7€

Tarifs *en gris* : non proposé sauf 15 jours avant le début du séjour si le gîte est vide.

1 nuit : non proposé sauf exception

Possibilité de réduction de 10% si le gîte est vide à J-60

Nuit supplémentaire au-delà de 7 nuits : application de la réduction 7 nuits pour chaque nuit supplémentaire jusqu'à 20 nuits, puis réduction 21 nuits pour chaque nuit supplémentaire jusqu'à 27 nuits, puis réduction 28 nuits jusqu'à 90 nuits (maximum légal).

**VII – Tarifs Le Grand Colombier à partir du 03.01.2026 par AirBnB D 2025-32**

**GITE Les Rochers de la Bade - 5 personnes**

NUITES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24-10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
		€	€	€	
1	91 €	91 €	117 €	84 €	91 €
2	182.34 €	182.34 €	234.43 €	167.68 €	182.34 €
3	234.19 €	234.19 €	334.55 €	214.41 €	234.19 €
4	283.08 €	283.08 €	434.68 €	258.46 €	283.08 €
5	334.19 €	334.19 €	524.79 €	304.52 €	334.19 €
6	385.30 €	385.30 €	592.87 €	350.57 €	385.30 €
7	433.45 €	412.71 €	650.94 €	375.27 €	433.45 €
21	1 200.85 €	1 138.63 €	1 821.37 €	1 015.38 €	1 200.85 €
28	1 506.78 €	1 444.56 €	2 332.99 €	1 286.38 €	1 506.78 €

Option ménage complet : 24 €

Option draps : Doubles 16 €, simple 13 €

Option serviettes : 7 €

**GITE Les Dents de Rossanaz - 6 personnes**

NUITES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
		€	€	€	
1	113 €	113 €	145 €	105 €	113 €
2	225.48 €	225.48 €	290.60 €	209.20 €	225.48 €
3	315.02 €	288.16 €	412.70 €	266.18 €	241.76 €
4	404.56 €	347.25 €	534.80 €	319.90 €	300.85 €
5	485.14 €	409.04 €	644.69 €	376.07 €	362.64 €
6	546.03 €	470.82 €	727.72 €	432.23 €	424.42 €
7	597.96 €	503.95 €	798.53 €	462.35 €	457.55 €
21	1 644.69 €	1 381.44 €	2 225.88 €	1 242.98 €	1 335.04 €
28	2 102.24 €	1 751.24 €	2 849.81 €	1 573.46 €	1 704.84 €

Option ménage complet : 36 €

Option draps : Doubles 16 €, simple 13 €

Option serviettes : 7 €

**GITE Le Margeriaz - 13 personnes**

NUITEES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
		€	€	€	
1	195 €	195 €	228 €	195 €	163 €
2	389.91 €	389.91 €	455.03 €	389.91 €	325.60 €
3	552.71 €	503.87 €	650.39 €	503.87 €	539.56 €
4	715.51 €	611.31 €	845.75 €	611.31 €	547.01 €
5	862.03 €	723.65 €	1 021.57 €	723.65 €	659.34 €
6	972.73 €	835.98 €	1 154.41 €	835.98 €	771.67 €
7	1 067.15 €	941.80 €	1 267.72 €	896.21 €	831.91 €
21	2 970.29 €	2 628.41 €	3 551.48 €	2 491.65 €	2 427.35 €
28	3 802.19 €	3 300.77 €	4 549.77 €	3 164.02 €	3 099.71 €

Option ménage complet : 54 €

Option draps : Doubles 16 €, simple 13 €

Option serviettes : 7 €

Tarifs *en gris* : non proposé sauf 15 jours avant le début du séjour si le gîte est vide.

1 nuit : non proposé sauf exception

Possibilité de réduction de 10% si le gîte est vide à J-60

Nuit supplémentaire au-delà de 7 nuits : application de la réduction 7 nuits pour chaque nuit supplémentaire jusqu'à 20 nuits, puis réduction 21 nuits pour chaque nuit supplémentaire jusqu'à 27 nuits, puis réduction 28 nuits jusqu'à 90 nuits (maximum légal).

**VIII – Tarifs Le Grand Colombier à partir du 03.01.2026 par centrale Gites de France D  
2025-33**

**GITE Les Rochers de la Bade - 5 personnes**

NUITEES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
		€	€	€	
1	92 €	92 €	118 €	85 €	92 €
2	184.00 €	184.00 €	235.00 €	169.00 €	184.00 €
3	235.00 €	235.00 €	334.00 €	215.00 €	235.00 €
4	284.00 €	284.00 €	434.00 €	259.00 €	284.00 €
5	334.00 €	334.00 €	524.00 €	304.00 €	334.00 €
6	385.00 €	385.00 €	595.00 €	350.00 €	385.00 €
7	434.00 €	414.00 €	655.00 €	374.00 €	434.00 €
21	1 194.00 €	1 136.00 €	1 833.00 €	1 020.00 €	1 194.00 €
28	1 534.00 €	1 459.00 €	2 360.00 €	1 309.00 €	1 534.00 €

Option ménage complet : 24€  
 Option draps : Doubles 16€, simple 13€  
 Option serviettes : 7€

**GITE Les Dents de Rossanaz - 6 personnes**

NUITEES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
		€	€	€	
1	113 €	113 €	146 €	106 €	113 €
2	226.00 €	226.00 €	292.00 €	212.00 €	226.00 €
3	316.00 €	292.00 €	416.00 €	266.00 €	292.00 €
4	407.00 €	347.00 €	537.00 €	321.00 €	347.00 €
5	486.00 €	411.00 €	646.00 €	376.00 €	411.00 €
6	546.00 €	471.00 €	732.00 €	431.00 €	471.00 €
7	597.00 €	506.00 €	796.00 €	462.00 €	506.00 €
21	1 642.00 €	1 380.00 €	2 221.00 €	1 250.00 €	1 380.00 €
28	2 109.00 €	1 772.00 €	2 859.00 €	1 603.00 €	1 772.00 €

Option ménage complet : 36€  
 Option draps : Doubles 16€, simple 13€  
 Option serviettes : 7€

**GITE Le Margeriaz - 13 personnes**

NUITEES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
		€	€	€	
1	197 €	197 €	227 €	197 €	197 €
2	394.00 €	394.00 €	454.00 €	394.00 €	394.00 €
3	555.00 €	504.00 €	655.00 €	504.00 €	504.00 €
4	714.00 €	615.00 €	845.00 €	615.00 €	615.00 €
5	865.00 €	725.00 €	1 024.00 €	725.00 €	725.00 €
6	979.00 €	840.00 €	1 165.00 €	840.00 €	840.00 €
7	1 064.00 €	944.00 €	1 275.00 €	889.00 €	944.00 €
21	2 964.00 €	2 616.00 €	3 574.00 €	2 457.00 €	2 616.00 €
28	3 814.00 €	3 365.00 €	4 602.00 €	3 158.00 €	3 365.00 €

Option ménage complet : 54€  
 Option draps : Doubles 16€, simple 13€  
 Option serviettes : 7€

Tarifs *en gris* : non proposé sauf 15 jours avant le début du séjour si le gîte est vide.

1 nuit : non proposé sauf exception

Possibilité de réduction de 10% si le gîte est vide à J-60

Nuit supplémentaire au-delà de 7 nuits : application de la réduction 7 nuits pour chaque nuit supplémentaire jusqu'à 20 nuits, puis réduction 21 nuits pour chaque nuit supplémentaire jusqu'à 27 nuits, puis réduction 28 nuits jusqu'à 90 nuits (maximum légal).

## **IX – Tarifs Le Grand Colombier à partir du 03.01.2026 par la plateforme Gites de France D 2025-34**

### **GITE Les Rochers de la Bade - 5 personnes**

NUITES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
	€	€	€	€	€
1	104.00 €	104.00 €	104.00 €	104.00 €	104.00 €
2	175.00 €	175.00 €	222.00 €	160.00 €	175.00 €
3	222.00 €	222.00 €	317.00 €	203.00 €	222.00 €
4	269.00 €	269.00 €	411.00 €	246.00 €	269.00 €
5	317.00 €	317.00 €	497.00 €	288.00 €	317.00 €
6	365.00 €	365.00 €	563.00 €	331.00 €	365.00 €
7	411.00 €	392.00 €	620.00 €	355.00 €	411.00 €
21	1 131.00 €	1 076.00 €	1 736.00 €	967.00 €	1 131.00 €
28	1 454.00 €	1 382.00 €	2 236.00 €	1 240.00 €	1 454.00 €

Option ménage complet : 24 €

Option draps : Doubles 16 €, simple 13 €

Option serviettes : 7 €

### **GITE Les Dents de Rossanaz - 6 personnes**

NUITES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
	€	€	€	€	€
1	130.00 €	130.00 €	160.00 €	122.00 €	130.00 €
2	214.00 €	214.00 €	276.00 €	201.00 €	214.00 €
3	300.00 €	276.00 €	394.00 €	252.00 €	276.00 €
4	385.00 €	329.00 €	509.00 €	304.00 €	329.00 €
5	461.00 €	390.00 €	612.00 €	356.00 €	390.00 €
6	518.00 €	446.00 €	693.00 €	409.00 €	446.00 €
7	565.00 €	480.00 €	754.00 €	437.00 €	480.00 €
21	1 555.00 €	1 308.00 €	2 104.00 €	1 184.00 €	1 308.00 €
28	1 998.00 €	1 679.00 €	2 708.00 €	1 518.00 €	1 679.00 €

Option ménage complet : 36 €  
 Option draps : Doubles 16 €, simple 13 €  
 Option serviettes : 7 €

### GITE Le Margeriaz - 13 personnes

NUITEES	NOEL NOUVEL AN du 19/12/26 au 02/01/27	Hiver hors vacances 03/01/26 - 07/02/26 et 07/03/26- 02/05/26 et 24/10/26 au 19/12/26	Hiver Vacances Fev 07-02-26 au 07-03-26	Printemps et Automne non chauffé 02-05-26 au 06-07-26 et 29/08/26 au 24- 10-26	Eté 04-07-26 au 29-08-26
	€	€	€	€	€
1	218.00 €	218.00 €	246.00 €	218.00 €	218.00 €
2	374.00 €	374.00 €	430.00 €	374.00 €	374.00 €
3	526.00 €	478.00 €	620.00 €	478.00 €	478.00 €
4	677.00 €	582.00 €	800.00 €	582.00 €	582.00 €
5	819.00 €	687.00 €	970.00 €	687.00 €	687.00 €
6	928.00 €	796.00 €	1 103.00 €	796.00 €	796.00 €
7	1 008.00 €	895.00 €	1 208.00 €	842.00 €	895.00 €
21	2 808.00 €	2 479.00 €	3 386.00 €	2 327.00 €	2 479.00 €
28	3 614.00 €	3 188.00 €	4 360.00 €	2 992.00 €	3 188.00 €

Option ménage complet : 54 €  
 Option draps : Doubles 16 €, simple 13 €  
 Option serviettes : 7 €

Tarifs *en gris* : non proposé sauf 15 jours avant le début du séjour si le gîte est vide.

1 nuit : non proposé sauf exception

Possibilité de réduction de 10% si le gîte est vide à J-60

Nuit supplémentaire au-delà de 7 nuits : application de la réduction 7 nuits pour chaque nuit supplémentaire jusqu'à 20 nuits, puis réduction 21 nuits pour chaque nuit supplémentaire jusqu'à 27 nuits, puis réduction 28 nuits jusqu'à 90 nuits (maximum légal).

### **X – Acquisition d'un tracteur équipé pour le déneigement D 2025-35**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le tracteur MASSEY FERGUSON utilisé pour le déneigement en hiver commence à présenter de sérieux problèmes mécaniques et hydrauliques.

Une proposition est faite pour un tracteur d'occasion équipé d'une étrave et de chaînes pour un montant total de 35 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- est favorable à l'achat d'un matériel roulant d'occasion équipé d'une étrave et de chaînes pour un montant total de 35 000.00 € H.T.
- sollicite une subvention du Conseil Départemental
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Le Maire,




La Secrétaire,

